

# COMMUNE D'INNENHEIM

## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 avril 2017

---

**Président de séance : Alphonse KOENIG, Maire**  
**Secrétaire de séance : Sandra GERLING**

### ORDRE DU JOUR

- 1) Approbation des procès-verbaux du 1<sup>er</sup> mars 2017
  - 2) Budget communal
    - Approbation du compte de gestion et du compte administratif : Exercice 2016
    - Affectation du résultat d'exploitation : Exercice 2016
  - 3) Budgets annexes
    - Approbation des comptes de gestion et des comptes administratifs : Exercice 2016
      - Lotissement « HAUGAERTEN »
      - Lotissement « Les Jardins 5 »
  - 4) Budget communal : Exercice 2017
    - Fixation des taux des taxes des contributions directes
    - Adoption du budget communal : Exercice 2017
  - 5) Adoption des budgets annexes : Exercice 2017
    - Lotissement « Les Jardins 5 »
  - 6) Examen des demandes de subvention : Exercice 2017
    - Association des Amis du Mémorial d'Alsace-Moselle
    - Association Régionale « L'Aide Aux Handicapés Moteurs »
    - Croix Rouge Française : Section OBERNAI - ROSHEIM
    - Société Protectrice des Animaux « SPA »
  - 7) Location de la chasse communale : Période 02/02/2017 au 01/02/2024
    - Cotisation à la Caisse d'Assurance d'Accidents Agricoles : Année 2017
  - 8) Redevances des Télécommunications
    - Approbation du projet décompte des redevances Télécommunication : Exercice 2017 : € 856,74
  - 9) Fiscalité Professionnelle Unique « FPU »
    - Reversement communal de € 1 038,00 au SIVOM du Bassin de l'Ehn : Exercice 2017
  - 10) Association Sportive et Culturelle Innenheim
    - Attribution d'une subvention exceptionnelle de € 100,00
      - Décoration des rues : Pâques 2017
  - 11) Hôtel d'Entreprises : Local N°3
    - Mise à disposition du local au mandataire judiciaire
      - M. Gérard CLAUSS – 67201 ECKBOLSHEIM
  - 12) Prise en charge des frais de réception
    - Départ de Mme Mélanie ROBIN et M. René ARNOLD
  - 13) Renonciation de l'exercice du droit de préemption
    - Cession du bien immobilier sis 15, rue du Gal de Leclerc - 67880 INNENHEIM
      - Section 2 parcelle N°44 : 10 ares 44 sol, maison
    - Cession des biens immobiliers sis 17 Route de Barr – 67880 INNENHEIM
      - Section 49 parcelle N°514/106 : 40 ares 83
      - Section 49 parcelle N°515/106 : 38 ares 94
      - Section 49 parcelle N°516/106 : 3 ares 75
    - Cession du bien immobilier
      - Section 2 parcelle N°3 : 2 ares 08 sol, verger sis au lieudit « IM GAENSBUEHL » - 67880 INNENHEIM
  - 14) Ressources humaines
  - 15) Communication
-

# COMMUNE D'INNENHEIM

## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 avril 2017

---

### 1) Approbation des procès-verbaux du 1<sup>er</sup> mars 2017

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les procès-verbaux du 1<sup>er</sup> mars 2017.

-----

### 2) Budget communal

#### ➤ Approbation du Compte de gestion de Mme le Receveur et du compte administratif : Exercice 2016

Le Conseil Municipal approuve :

- le compte de gestion pour l'exercice 2016 de Mme le Receveur
- le compte administratif pour l'exercice de 2016

arrêtés aux sommes suivantes :

	<u>Fonctionnement</u>	<u>Investissement</u>
<b>Recettes</b>	€ 889 372,48	€ 1 036 342,77
<b>Dépenses</b>	€ 757 821,28	€ 1 069 206,67
<b>Excédent</b>	€ 131 551,20	
<b>Déficit</b>		€ 32 863,90
<b>Excédent global</b>	€ 98 687,30	

#### ➤ Affectation du résultat d'exploitation : Exercice 2016 : compte administratif 2016

Le Conseil Municipal

- après avoir constaté que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de € 131 551,20
  - affecte cet excédent comme suit :
    - € 32 863,90 en couverture du déficit d'investissement
    - € 98 687,30 en report à nouveau
- 

### 3) Budgets annexes

#### ➤ Approbation du Compte de gestion de Mme le Receveur et des comptes administratifs : Exercice 2016

- Lotissement «HAUGAERTEN»

Le Conseil Municipal,

## COMMUNE D'INNENHEIM

### SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 avril 2017

---

approuve :

- le compte de gestion pour l'exercice 2016 de Mme le Receveur
- le compte administratif pour l'exercice de 2016 du budget annexe concernant le lotissement «HAUGAERTEN»

arrêtés aux sommes suivantes :

	<u>Fonctionnement</u>	<u>Investissement</u>
<b>Recettes</b>	€ 5 325,56	€ 0,00
<b>Dépenses</b>	€ 5 325,56	€ 0,00
<b>Excédent</b>	€ 0,00	
<b>Déficit</b>		€ 0,00

#### Lotissement «Les Jardins 5»

Le Conseil Municipal

approuve :

- le compte de gestion pour l'exercice 2016 de Mme le Receveur
- le compte administratif pour l'exercice de 2016 du budget annexe concernant le lotissement «Les Jardins 5»

arrêtés aux sommes suivantes :

	<u>Fonctionnement</u>	<u>Investissement</u>
<b>Recettes</b>	€ 317 666,75	€ 316 908,47
<b>Dépenses</b>	€ 317 666,37	€ 332 981,36
<b>Excédent</b>	€ 0,38	
<b>Déficit</b>		€ 16 072,89
<b>Déficit global</b>	<b>€ 16 072,51</b>	

---

#### 4) Budget communal : Exercice 2017

- Adoption du Budget Primitif 2017 et vote des taux des taxes des contributions directes

Le Conseil Municipal

- après avoir rappelé :
    - les dispositions de la réforme de la fiscalité locale qui s'était traduite notamment lors du transfert de la part de la taxe d'habitation du Département vers la Commune, par l'instauration du Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources «F.N.G.I.R.».
- Ce dernier se décline par un prélèvement de € 118 064,00 du produit de la taxe d'habitation à percevoir par la Commune en 2017 étant précisé que l'instauration du « FNGIR » en 2012 devait être limité dans le temps

# COMMUNE D'INNENHEIM

## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 avril 2017

---

- l'adoption du régime de la Fiscalité Professionnel Unique «FPU» par la Communauté de Communes du Pays de Sainte Odile avec effet au 1er janvier 2016 se traduisant notamment par :
  - une attribution de compensation fixe et non révisable de € 57 957,00 versée par la Communauté de Communes du Pays de Sainte Odile au budget communal
  - un reversement de € 1 038,00 par la Commune au SIVOM du Bassin de l'Ehn au titre de ce régime « FPU »
- après un examen approfondi de ce budget primitif 2017 qui est encore impacté lourdement par respectivement :
  - la baisse de € 53.865,00 en 2017 par rapport à 2013 au titre des dotations versées par l'Etat
  - l'augmentation du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales «FPIC» qui est passé de € 2 524,00 en 2012 à € 24 172,00 en 2016, la notification du montant exact du prélèvement encore en hausse en 2017 n'ayant pas encore été transmise par les Services de l'Etat
- après une large analyse d'une part des recettes du budget communal et de leur évolution à terme et d'autre part des investissements communaux programmés, étant précisé que ces derniers seront à moduler en fonction de l'obtention de subventions à provenir respectivement de la Région Grand Est et du Conseil Départemental et l'Etat
- considérant qu'au vu de ces éléments financiers, une augmentation des taxes des contributions directes devient incontournable afin de permettre à la Commune d'assurer ses missions régaliennes

Le Conseil Municipal a voté une majoration de 5 % des taux applicables aux 3 taxes des contributions directes, arrêtés comme suit pour 2017 :

- Taxe d'habitation 17,82 %
- Taxe foncière sur propriétés bâties 10,00 %
- Taxe foncière sur propriétés non bâties 66,12 %

Il arrête le budget primitif 2017 aux sommes suivantes :

	<u>Fonctionnement</u>	<u>Investissement</u>
<b>Recettes</b>	€ 1 344 044,12	€ 1 459 974,02
<b>Dépenses</b>	€ 1 344 044,12	€ 1 459 974,02

-----

### 5) Adoption des budgets annexes : Exercice 2017

#### ➤ Adoption du Budget Primitif 2017 : Lotissement «Les Jardins 5»

Le Conseil Municipal arrête le budget primitif 2017 du lotissement « Les Jardins 5 » aux sommes suivantes :

	<u>Fonctionnement</u>	<u>Investissement</u>
Recettes	€ 1 530 000,00	€ 416 072,89
Dépenses	€ 1 530 000,00	€ 416 072,89

## COMMUNE D'INNENHEIM

### SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 avril 2017

---

-----

#### 6) Attribution de subventions : Exercice 2017

Les subventions ci-après sont attribuées à :

- L'Association des Amis du Mémorial de l'Alsace-Moselle : € 100,00
  - L'Association Régionale «L'Aide aux Handicapés Moteurs» : € 100,00
  - La CROIX ROUGE FRANCAISE : Délégation locale des Cantons d'OBERNAI et de ROSHEIM : € 100,00
- 

#### 7) Location de la chasse communale : période 02/02/2017 au 01/02/2024

- Cotisation à la Caisse d'Assurance d'Accidents Agricoles : Année 2017

Le Conseil Municipal affecte le produit de la location de la chasse communale de € 2 900,00 au paiement des cotisations de la Caisse d'Assurance Accidents Agricoles au titre de l'année 2017.

-----

#### 8) Redevances des Télécommunications

- Approbation du projet de décompte des redevances d'occupation du domaine public par les TELECOMMUNICATIONS Exercice 2017 : € 856,74

Le Conseil Municipal approuve le projet de décompte des redevances TELECOMS de € 856,74 au titre de l'exercice 2017

-----

#### 9) Fiscalité Professionnelle Unique «FPU»

- Reversement de € 1 038,00 au SIVOM du Bassin de l'Ehn par la Commune au titre de ce régime « FPU » : Exercice 2017

Le Conseil Municipal,

- après avoir rappelé que l'adoption du régime de Fiscalité Professionnelle Unique «FPU» par la Communauté de Communes du Pays de Sainte Odile avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2016 se traduit par une attribution de compensation de € 57 957,00 de la Communauté de Communes du Pays de Sainte Odile à la Commune dont € 1 038,00 sont à reverser au SIVOM du Bassin de l'Ehn au titre de l'exercice 2017
  - décide le reversement de € 1 038,00 au titre de l'exercice 2017 par la Commune au SIVOM du Bassin de l'Ehn dans le cadre du régime de la «FPU» mis en place par la Communauté de Communes du Pays de Sainte-Odile avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2016.
-

## COMMUNE D'INNENHEIM

### SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 avril 2017

---

#### **10) Association Sportive et Culturelle INNENHEIM**

- **Attribution d'une subvention exceptionnelle de € 100,00**
  - **Décoration des rues : Pâques 2017**

Le Conseil Municipal accorde une subvention de € 100,00 à l'Association Sportive et Culturelle INNENHEIM «A.S.C.I.» au titre de l'opération de décoration des rues à Pâques 2017.

Il remercie chaleureusement cette association pour cette belle initiative s'inscrivant dans une démarche de rendre notre village plus accueillant encore.

-----

#### **11) Hôtel d'Entreprises : Local N° 3**

- **Mise à disposition du local au mandataire judiciaire**  
**M Gérard CLAUSS 67201 ECKBOLSHEIM**

Le Conseil Municipal met à disposition le local N° 3 de l'Hôtel d'Entreprises à M<sup>e</sup> Gérard CLAUSS, mandataire judiciaire sis 67201 ECKBOLSHEIM durant 2 mois à raison d'un loyer mensuel de € 1.200,00 HT afin de lui permettre l'exécution de la liquidation judiciaire de la Sté SMDE.

-----

#### **12) Prise en charge des frais de réception**

- **Départs de Mme Mélanie ROBIN et de M. René ARNOLD**

Le Conseil Municipal,

- après avoir pris connaissance des départs de Mme Mélanie ROBIN et de Mr René ARNOLD employés respectivement au secrétariat et dans l'équipe technique
  - décide d'organiser une réception en leur honneur avec remise d'un cadeau en remerciement et en reconnaissance du travail exemplaire accompli
- 

#### **13) Renonciation à l'exercice du droit de préemption**

- Cession du bien immobilier
  - Section 2 parcelle N° 44 : 10 ares 46 sol, maison 15, rue du Gal Leclerc – 67880 INNENHEIM
- Cession des biens immobiliers sis 17, Route de Barr – 67880 INNENHEIM
  - Section 49 parcelle N° 514/106 : 40 ares 83
  - Section 49 parcelle N° 515/106 : 38 ares 94
  - Section 49 parcelle N° 516/106 : 3 ares 75
- Cession du bien immobilier
  - Section 2 parcelle N° 3 : 2 ares 08 sol, verger sis au lieu-dit « IM GAENSBUEHL » – 67880 INNENHEIM

Le Conseil Municipal décide de renoncer à l'exercice du droit de préemption relatif aux déclarations d'intention d'aliéner mentionnées ci-dessus.

-----

## COMMUNE D'INNENHEIM

### SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 avril 2017

---

#### 14) Ressources humaines

➤ Création d'un poste d'adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe et procédure de recrutement y afférente

Le Conseil Municipal,

- considérant qu'il convient de renforcer les ressources humaines affectées au secrétariat de la Mairie après la récente démission de Mme Mélanie ROBIN par le recrutement d'un adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe
- décide de créer le poste d'Adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> août 2017 et de lancer la procédure de recrutement y afférent
- de charger le Maire d'engager la procédure destinée à pourvoir ledit poste
- d'inscrire aux budgets futurs les crédits nécessaires au règlement de la rémunération y afférente.

➤ Création d'un poste d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe et procédure de recrutement y afférente

Le Conseil Municipal,

- vu la demande de Mr René ARNOLD, agent technique communal, de faire valoir ses droits à la retraite avec effet au 1<sup>er</sup> mars 2017
- considérant qu'il convient de compléter l'équipe technique communale par l'embauche d'un adjoint technique à temps complet
- après un large échange portant sur la définition du poste et du profil de l'agent technique à recruter
- décide de créer le poste d'Adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2017, selon le profil défini ci-dessus et de lancer la procédure de recrutement y relatif.

-----

#### 15) COMMUNICATION

Le Conseil Municipal prend connaissance que :

- le droit de préemption urbain est exercé sur les zones urbaines ou sur les zones à urbaniser par la Communauté de Communes du Pays de Sainte Odile depuis le 1<sup>er</sup> avril 2017. Par ailleurs, il prend note du descriptif s'y rattachant. Aussi, à l'avenir, une simple information sera faite au Conseil Municipal lors de la séance suivant la réception de la déclaration d'intention d'aliéner dont la Commune fait toujours l'objet d'une saisine de la part du notaire, chargé de la rédaction de l'acte de cession. Toutefois, dans l'hypothèse où la Commune décide de recourir au droit de préemption sur le bien objet de la transaction, la Communauté de Commune du Pays de Sainte Odile subdélègue le droit de préemption à la Commune
- le groupe ARCOS, en charge de la réalisation du G.C.O tiendra une réunion de présentation du projet le mercredi 17 mai 2017 en Mairie
- la Direction Régionale de l'Equipement posera un nouveau tapis d'enrobés sur le tronçon de la Voie Rapide du Piémont des Vosges « VRPV » entre l'échangeur de NIEDERNAI et celui d'INNENHEIM durant la 2<sup>ème</sup> quinzaine de juin 2017

## COMMUNE D'INNENHEIM

### SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 avril 2017

---

- l'Arrêté Préfectoral du 9 février 2017 autorise une lutte collective organisée par la Fédération Régionale de Défense Contre les Organismes Nuisibles – Alsace « FREDON-Alsace » contre les corvidés, classés nuisibles sur certaines communes du département du Bas-Rhin dont celle d'INNENHEIM vu les dégâts causés aux cultures agricoles
- Les demandes ci-après ont été transmises au service instructeur de la Commune en l'occurrence : l'Agence Territoriale d'Ingénierie Publique « ATIP » :

a) Déclaration préalable :

- |                         |   |
|-------------------------|---|
| - Mr Christophe GRAUFEL | - Création d'un soubassement béton et pose d'un grillage souple<br>6, rue Hugaerten |
| - Mr Jean-Claude JULLY  | - Pose d'une clôture de 6 panneaux en lames composite<br>36, rue du Général Leclerc |
| - Mr Jean SONTAG        | - Création d'un soubassement béton et pose d'un grillage rigide<br>8, rue Hugaerten |

b) Certificat d'urbanisme :

- |  |   |
|--|---|
| - Me SOHET Mickaël<br>Notaires à Molsheim        | Section 52 parcelle 450 : 6 ares 00<br>Section 52 parcelle 451 : 6 ares 40<br>21 - 23, rue de la Bruche |
| - Me BILGER Jacques,<br>Notaires à Geispolsheim  | Section 15 parcelle 12 : 5 ares 64<br>Section 15 parcelle 17 : 4 ares 13<br>Lieu-dit « KREUZACKER »     |
| - Me BRUMPTER Alexandre,<br>Notaire à Barr       | Section 02 Parcelle N° 44 : 10 ares 46<br>15, rue du Gal Leclerc  |
| - Me ANNEREAU Martial<br>Notaires à Schiltigheim | Section 49 Parcelle N° 514 : 40 ares 83<br>Section 49 Parcelle N° 515 : 38 ares 94                      |